



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 05/04/2024

S<sup>2</sup>LOW

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU ID : 037-213702251-20240403-DL\_2024\_021-DE

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024**

Convocations envoyées le : 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 19

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT-CINQ MARS A VINGT HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint-Martin-le-Beau légalement convoqué s'est réuni salle des Closiers, la salle du Conseil municipal étant délocalisée du fait de travaux en mairie, à Saint-Martin-le-Beau, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire,

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs SCHNEL, BROCHARD, BRAULT, FILLEAU, MOULIN, POIRIER, PINNEAU, GIRAUDON, BERGER, GIRAUD, PÉGARD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, GAGNARD, GAGNER, UHART, DESCHAMP.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Madame Caroline DEMAISON

à Madame Marie PILLEBOUE

**Absents non représentés** : M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE, Mme Mélanie PIGÉ.

**Président de séance** : M. Alain SCHNEL

**Secrétaire de séance** : Mme Marie PILLEBOUE

### **DELIBERATION 2024-021 : RAPPORT ANNUEL DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DANS LE CADRE DE LA GESTION DELEGUEE DE LA MEDIATHEQUE ET ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2024**

Madame Danielle BROCHARD, adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

L'association Les amis de la bibliothèque assure la gestion de la médiathèque, dans le cadre d'une délégation de service public confiée par la commune, et pour laquelle la commune a attribué une subvention de 3.000 € en 2023.

Dans le cadre de cette gestion déléguée, l'association a transmis son bilan annuel et financier de l'année 2023.

Pour mémoire, dans le cadre de la convention signée entre la commune et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, il est prévu de consacrer un budget annuel de 2 € par habitant au service de lecture publique, pour l'achat d'ouvrages, étant précisé que le département a proposé d'atteindre ce montant en 2 exercices budgétaires.

Pour l'année 2024, il est donc proposé d'attribuer une subvention de 4.500 € à l'association pour la gestion déléguée du service, soit une augmentation de 50%, afin d'atteindre progressivement l'objectif annuel de 2 € par habitant.

Après avoir entendu le rapport de Madame Danielle BROCHARD, adjointe au maire,

Vu le bilan annuel et financier de l'année 2023 transmis par l'Association Les amis de la bibliothèque,

Considérant l'objectif de consacrer progressivement un budget annuel de 20 000 € par habitant à l'achat d'ouvrages, dans le cadre du développement de la lecture publique, conformément à la convention signée avec le conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

**PREND ACTE** du bilan annuel et financier de l'année 2023 transmis par l'Association Les amis de la bibliothèque.

**DECIDE** de verser une subvention de 4.500 € à l'association Les amis de la bibliothèque, pour l'achat d'ouvrages, dans le cadre de la gestion déléguée du service de lecture publique.

**AUTORISE** Monsieur le maire, et son adjointe en charge de la vie associative, à signer tout document lié à ce dossier.

Saint-Martin-le-Beau, le 29/03/2024  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance  
Marie PILLEBOUE



Le Maire, président de la séance,  
Alain SCHNEIDER

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	
Reçu par le représentant de l'Etat le	
Publié le	

Délibération 2024-021 du 25/03/2024